



EDITO

Le 28 décembre 2012

Chers amis,

Je voudrais vous parler d'intercommunalité :

« Jamais, depuis que la République existe, les communes n'ont été placées devant un choix aussi important que celui qui nous préoccupe aujourd'hui ». C'est ce que j'écrivais il y a quelque temps dans ces mêmes colonnes. En fait, ce choix en Deux-Sèvres, et pour ce qui concerne le Sud, est un marché de dupes. On nous a dit qu'il fallait rendre les territoires cohérents, à l'échelle des enjeux de demain, dans une Europe de plus en plus prégnante ... mais ce sont les communes qui décideront. Foutaise ; la réalité est toute autre.

Monsieur le Préfet nouvellement arrivé s'appuie sur un accord passé par son prédécesseur avec la commission départementale de coopération intercommunale (CDCI). Accord de dupes là aussi ; Mme la Préfète s'engageait à revoir le découpage des territoires si la CDCI votait le schéma global qu'elle présentait ! Comment la majorité à la CDCI a-t-elle pu voter un tel texte les yeux fermés, sans se poser la question des enjeux réels pour chacun des territoires ? Nos observations, déplacements en préfecture et surtout un premier vote des communes du Mellois à 60 % contre, et un positionnement très fort de notre communauté cantonale contre ce projet, n'ont pas été pris en compte. Où est le respect de nos communes ?

Sous couvert de décentralisation, les vieux démons centralisateurs réapparaissent très vite. L'intérêt de l'administration centrale, en mettant en avant la prétendue solidarité des territoires, n'est-il pas d'avoir le moins possible d'interlocuteurs ? Les carences financières de l'Etat n'amènent-elles pas directement à la fameuse péréquation horizontale (où vous l'avez compris, que ceux qui sont un peu mieux lotis, et ici nous savons pourquoi, vont payer pour les autres sous prétexte de solidarité) ? Les territoires pauvres n'auront que la pauvreté à partager. C'est à l'Etat d'assurer cette légitime équité, c'est écrit dans notre constitution.

Au prétexte de la conservation d'un territoire, prétendument historique, et de relations ancestrales entre le Mellois et Celles, certains élus influents allant dans le sens de Monsieur le Préfet voudraient nous intégrer d'office dans ce schéma. Notre pragmatisme nous amène à envisager cet angle avec prudence ; le Mougonnais et le Cellois appartiennent plus de fait à la Plaine de Niort et sont au tout début des terres rouges à partir de la Ronze et du Luc. De tout temps, les relations entre les communes furent plus ou moins tendues, les mentalités étant différentes. L'histoire : se souvient-on que le seigneur des Forges (Montigné) fut chargé de raser les tours du château de Melle .. !!!

Un territoire n'appartient pas aux élus ; il appartient aux femmes et aux hommes qui y vivent, y travaillent avec leurs besoins et les richesses qu'ils créent. Dans les années 70-80, Georges Treille et Pierre Billard ont œuvré et fait un travail considérable sur ce territoire Sud Deux-Sévrien mais il s'agissait presque exclusivement de développement économique ou d'aller chercher des subventions qui étaient redistribuées aux communes au travers du Syndicat Mixte. Il ne s'agissait pas de créer une administration chargée de gérer des compétences historiquement dévolues aux communes.

Comme vous le savez peut-être, la loi prévoit que la nouvelle communauté reprenne toutes les compétences des anciennes communautés sauf, si dans les trois mois suivant sa création, un vote intervient pour les restituer aux communes. Vous pensez bien que celles qui ont déjà transféré leurs compétences ne voudront jamais les reprendre .. avec quel budget ?

Cela veut dire qu'elles ne géreront plus :

- leur développement économique
- leur développement touristique
- les écoles
- les équipements sportifs
- le social, maison de retraite...



Que va-t-il leur rester ?

Ne craint-on pas de voir se démobiliser quantité de maires et de conseils municipaux, bénévoles engagés auprès de leur population, souvent avec beaucoup de passion et d'abnégation ?

Ne craint-on pas sur un territoire aussi vaste (81 communes) de voir un éloignement des services et un fonctionnement très administratif ? Il va falloir embaucher quantité de cadres pour faire tourner la « machine » ; Où vont être les fameuses économies d'échelles et pour quels résultats ? De façon presque certaine, ce fonctionnement échappera aux élus.

Imaginez un conseil syndical de près de 140 élus, nos communes associées n'ayant que 7 représentants ... je vous laisse imaginer la suite ...

Je reste persuadé que la Communauté de Communes de Celles avait le potentiel suffisant à son propre développement. Ses 12 000 ha, son économie, ses réserves foncières, tout pouvait concourir à mettre en place une 2ème couronne niortaise, raison pour laquelle nous nous étions rapprochés de Plaine de Courance, placée dans une situation assez proche de la nôtre, et par voie de conséquence avec Val de Boutonne.

Les flux de population sur notre territoire cellois vont nous amener à réfléchir sur des besoins évidents de crèches, classes maternelles, collège trop petit ... et le Sauzéen, le Lezayen, le Chef Boutonnais, ont ils ce genre de problème ? alors qui décidera ? ... pas nous, la majorité ...

Depuis de nombreuses années à Celles, les différents conseils qui se sont succédés ont tous adhéré à cette idée simple qu'il faut créer de la valeur ajoutée sur un territoire avant d'en partager les bénéfices et priorité a été donnée au développement économique. C'est pourquoi malgré des investissements importants en équipements : salles des fêtes, centre bourg, équipements sportifs, EPHAD etc..., des services à la personne uniques dans le département ..., nos impôts sont peu élevés. De façon mathématique, en adhérant au territoire proposé et si nous voulons conserver le même niveau de services nous verrons notre fiscalité s'envoler.

Je vous livre tout à trac les réflexions qui ont amené le conseil à se prononcer le 20 septembre 2012 contre le projet préfectoral considérant qu'il ne s'agit en aucun cas d'une position de principe, mais bien d'une position longuement raisonnée et mûrie.

Il nous faut espérer maintenant que le dernier vote de l'ensemble du Mellois, qui doit intervenir avant le 12 mars, soit négatif, refusant le schéma préfectoral.

S'il venait à être positif deux solutions s'offriront à nous : soit intégrer, soit attaquer l'arrêté de Monsieur le Préfet devant le tribunal administratif. Nous verrons à ce moment là.

Les choix que l'on veut nous imposer vont à l'encontre des intérêts du Cellois, des Cellois aujourd'hui mais surtout pour demain.

Notre responsabilité est grande et nous resterons très vigilants face à ce déni de démocratie.

Je vous souhaite une bonne année 2013.



Jean-Marie ROY
Maire de Celles-sur-Belle